

**Conseil canadien des responsables d'assurance (CCRRA)**  
**Communiqué**

---

**Le CCRRA recommande l'adoption  
de nouvelles catégories d'assurance**

TORONTO (22 mars 2002) – Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) a terminé l'élaboration d'un ensemble de normes visant les catégories d'assurance. Ces normes, acceptées au plan national, faciliteront la tâche aux compagnies d'assurance qui veulent mettre au point et introduire de nouveaux produits sur le marché.

Par l'entremise d'un comité présidé par Jim Hall, surintendant de l'assurance de la Saskatchewan, la CCRRA a commencé à travailler à un projet de simplification afin de promouvoir une harmonisation des règlements sur l'assurance provinciaux et territoriaux. La CCRRA a collaboré étroitement avec l'industrie de l'assurance afin de développer ce nouveau système.

« Cette initiative représente une réduction importante de plus de 50 catégories d'assurance que l'on retrouve actuellement dans quelques régions. Elles ont été remplacées par 16 catégories harmonisées, par 15 au Québec », déclare M. Winston Morris, président de la CCRRA et surintendant des assurances de Terre-neuve et du Labrador. Une fois adopté, le nouveau système simplifiera le processus de délivrance des permis pour les compagnies d'assurances. »

Pour mieux répondre aux besoins des clients, les assureurs sont en train de mettre au point de nouveaux produits qui ne seront pas toujours aisément classés dans les catégories d'assurance traditionnelles. « C'est pourquoi, a ajouté M. Morris, la création d'une catégorie "autres produits approuvés" représente l'un des éléments clés de ce nouveau système. »

Pour hâter ce processus – l'ajout de nouvelles catégories d'assurance en vertu d'un permis déjà en place ou la création de nouveaux produits d'assurance – des lignes directrices à l'intention des assureurs ont été mis au point. Ces lignes directrices ont été élaborées après des consultations approfondies auprès des membres de l'industrie et elles ont obtenu l'adhésion de la majorité des assureurs multirisques (de dommages). À mesure que ce processus évolue, il sera possible pour tous assureurs d'adopter des lignes directrices communes qui seraient applicables à tous les secteurs d'assurance.

Dans la plupart des régions, on prévoit que les nouvelles catégories au sein de l'industrie seront probablement opérationnelles dans un délai de trois ans.

-30-

Personne-ressource :  
Jim Hall 306 787-7881

En français :  
Jacques Henrichon 418 528-9140